



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 133 de la liste préliminaire*

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à l'Assemblée générale le texte d'une lettre du Président du Comité des commissaires aux comptes datée du 30 juin 2013 transmettant le rapport du Comité sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2010-2011, que celui-ci a établi en application de la résolution 52/212 B (voir annexe).

* A/68/50.



Annexe

Lettre d'envoi

30 juin 2013

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2010-2011.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Amyas **Morse**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
Nations Unies
New York

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	4
I. Introduction	6
A. Mandat	6
B. Étendue des vérifications et méthode	6
II. État d'avancement de l'application des recommandations du Comité : observations générales	7
III. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, par entité	14
A. Organisation des Nations Unies	14
B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	17
C. Université des Nations Unies	18
D. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	19
E. Programme des Nations Unies pour l'environnement	20
F. Programme des Nations Unies pour les établissements humains	21
G. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	23
H. Tribunal pénal international pour le Rwanda	25
I. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	26
IV. Remerciements	27
Appendices	
I. État d'avancement, au 31 mars 2013, de l'application des recommandations formulées au sujet des 15 organismes figurant dans le précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011	28
II. État d'avancement, au 31 mars 2011, de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009	29

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2010-2011

Résumé

Mandat

Le présent rapport fait le point de la suite donnée, au 31 mars 2013, aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2010-2011 et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/235.

Étendue des vérifications et méthode

Le rapport porte sur neuf organismes dont les comptes donnent lieu tous les deux ans à la présentation par le Comité de rapports à l'Assemblée générale, à savoir l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Centre du commerce international (ITC), l'Université des Nations Unies (UNU), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Il ne prend pas en compte les organismes sur lesquels le Comité présente des rapports tous les ans parce qu'ils ont déjà adopté des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), par exemple.

Le Comité a validé les statistiques communiquées par les administrations concernées sur la suite donnée à ses recommandations.

Conclusion générale

Le Comité a pour objectif de formuler des recommandations claires, objectives, applicables et fondées sur des observations factuelles qui permettent d'améliorer la gestion et les opérations.

Le nombre de recommandations que le Comité a adressées aux neuf organismes a globalement baissé, puisqu'il est passé de 173 pour l'exercice 2008-2009 à 139 pour l'exercice 2010-2011 (20 %). Les recommandations intégralement appliquées représentent 41 % du nombre total de recommandations faites aux neuf organismes pour l'exercice 2010-2011, soit un taux d'application comparable à celui de l'exercice 2008-2009 (46 %). En outre, 55 % des recommandations sont en cours d'application (48 % en 2008-2009) et 4 % n'ont pas été appliquées ou sont devenues caduques (6 % en 2008-2009).

Le Comité considère que les neuf organismes ont examiné ses recommandations avec sérieux et prennent des mesures concrètes pour les appliquer.

Recommandations en cours d'application

Si la proportion globale de recommandations partiellement appliquées est importante, il convient de noter que l'application de plus d'un tiers d'entre elles est conditionnée par l'exécution de projets de transformation s'échelonnant sur plusieurs années, tels que la mise en œuvre des normes IPSAS ou du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja). D'une manière générale, le Comité se félicite que les organismes se soient véritablement employés à donner suite à ses recommandations et prennent des mesures adéquates pour régler les problèmes.

Les recommandations, qui portent sur un certain nombre de thèmes communs à l'ensemble des organismes, contribuent à améliorer l'efficacité de la gestion des organismes et des programmes, et visent en particulier :

- À améliorer la gouvernance, la responsabilité et le contrôle interne;
- À renforcer les compétences dans des services importants tels ceux chargés de la gestion des achats et des marchés, de la gestion des ressources humaines, de la gestion et de l'information financières et du suivi du comportement professionnel;
- À mettre en place une gestion intégrée du matériel afin de remédier aux lacunes constatées de longue date en matière d'achats et de gestion des biens;
- À améliorer la gestion des programmes et des projets;
- À renforcer la gestion financière, en particulier le rôle des services financiers.

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa résolution 52/212 B, l'Assemblée générale a souligné que c'est aux chefs de département et aux directeurs de programmes, en tant que gestionnaires, qu'incombe au premier chef la responsabilité d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'obligation d'en rendre compte. En outre, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale a redemandé au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient mises en œuvre intégralement en temps voulu¹.

2. Le présent rapport fait le point de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2008-2009 et approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 67/235. Il présente l'état de l'application, au 31 mars 2013, des recommandations : a) appliquées; b) en cours d'application; c) non appliquées; ou d) devenues caduques.

B. Étendue des vérifications et méthode

3. Le rapport porte sur les neuf organismes² pour lesquels le Comité continue de présenter un rapport tous les deux ans. L'état de l'application des recommandations concernant les entités qui ont déjà adopté les normes IPSAS est exposé dans le rapport des entités concernées³.

4. Conformément à la résolution 52/212 B de l'Assemblée générale, le Comité présente tous les deux ans un rapport sur l'état de l'application des recommandations pour les entités dont il vérifie les comptes. L'année où il ne soumet pas de rapport, il présente un document intitulé « Résumé concis des principales constatations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal », qui comporte également un tableau récapitulatif de l'état de l'application des recommandations. Ainsi, le Comité présente chaque année un état récapitulatif statistique de la suite donnée aux recommandations, et procède une année sur deux à une analyse qualitative plus approfondie.

5. Étant donné que tous les organismes appliqueront les normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2014, le Comité est d'avis qu'il serait bon qu'il soumette à l'examen de l'Assemblée générale non plus deux rapports distincts en alternance une année sur deux mais un rapport annuel qui comportera à la fois le résumé concis des

¹ Résolution 67/235 de l'Assemblée générale, par. 8.

² ONU, ONUDC, PNUE, ONU-Habitat, ITC, UNU, UNITAR, TPIY et TPIR.

³ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

principales constatations et conclusions et une analyse qualitative statistique et récapitulative de l'état de l'application des recommandations.

6. Si l'Assemblée approuve cette proposition, le Comité sera à même de publier un tel rapport tous les ans à partir de 2014. Celui-ci pourrait s'intituler comme suit : « Résumé concis des principales constatations et conclusions et état de l'application des recommandations ».

7. Le Comité invite donc l'Assemblée générale à approuver sa proposition tendant à ne plus établir, à partir de 2014, de rapport sur l'état de l'application des recommandations, et à présenter à la place un examen d'ensemble de la suite donnée aux recommandations dans un rapport de synthèse annuel concis.

8. Les équipes de vérification du Comité se sont employées à valider les observations formulées par l'Administration sur les neuf organismes dont il est question dans le présent rapport. Pour mémoire, on trouvera à l'appendice I un tableau récapitulatif de l'état de l'application des recommandations concernant les 15 organismes qui font l'objet du rapport précédent (relatif à l'exercice biennal 2008-2009), dont les six qui soumettent désormais des rapports chaque année et ne sont donc pas visés par le présent rapport⁴.

9. Entre le 31 mars et le 31 mai 2011, chaque fois que des équipes de vérification étaient présentes au Siège, elles ont validé les données présentées. Dans la plupart des autres cas, lorsqu'il estimait qu'il n'était pas justifié financièrement d'affecter spécialement des équipes au contrôle et à la validation des données, le Comité a validé les données qui lui avaient été communiquées par l'intermédiaire d'une étude préliminaire ou d'un audit sur le terrain. Chaque fois que les éléments d'information fournis ne corroboraient pas l'évaluation de l'Administration, le Comité a incorporé ses propres appréciations dans les données validées qui figurent dans le présent rapport.

II. État d'avancement de l'application des recommandations du Comité : observations générales

Nature des recommandations

10. Pour formuler ses recommandations, le Comité s'appuie sur les compétences professionnelles de ses membres et le point de vue unique que leur donne leur statut de vérificateurs externes des comptes de l'ONU et de ses fonds et programmes. Les recommandations appellent l'attention non seulement sur les principaux domaines de préoccupation du Comité mais aussi sur les questions pour lesquelles il lui semble possible de progresser en faisant fond sur les bonnes pratiques existantes.

11. Les commissaires aux comptes ne sont pas responsables de l'application des recommandations; ce rôle échoit à la direction. Ils sont toutefois chargés de formuler des recommandations fondées et concrètes permettant d'améliorer la gestion et les opérations. Ils collaborent avec la direction afin de veiller à ce que leurs préoccupations soient comprises et de mettre en évidence les bonnes pratiques

⁴ PNUD, UNICEF, UNRWA, FNUAP, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et UNOPS.

en puisant dans leur vaste expérience, de façon à aider la direction à étudier diverses solutions et à décider des mesures à prendre. Le Comité prend ces responsabilités très au sérieux, notamment parce que l'évaluation de la suite donnée à ses recommandations est prévue dans les lettres de mission des hauts responsables.

12. Le Comité cesse de reporter une recommandation sur l'exercice suivant lorsqu'il apparaît clairement qu'elle a été intégralement appliquée ou que la direction est en mesure de prouver : a) qu'elle a été examinée mais est devenue caduque; b) que les avantages de sa mise en œuvre ne justifiaient pas l'utilisation de ressources très limitées; ou c) qu'on dispose de nouveaux éléments justifiant un nouvel examen de son bien-fondé. Il a également l'obligation de reformuler les recommandations qui portent sur plusieurs années ou ont trait à des questions qui se posent depuis longtemps.

13. Certaines recommandations à caractère stratégique peuvent n'être intégralement appliquées qu'au bout de plusieurs années, étant donné que leur application dépend de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de transformation des modes de fonctionnement. Par exemple, l'application de 23 des 139 recommandations (17 %) est conditionnée par l'adoption des normes IPSAS. D'autres dépendent de la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja). En outre, s'il n'ignore pas que les structures de gouvernance et de responsabilisation en place peuvent compliquer l'application de certaines recommandations, voire la désignation des entités chargées de leur mise en œuvre, le Comité a toujours pour rôle d'appeler l'attention sur ces questions si elles constituent des risques manifestes ou des chances pour l'organisme concerné.

Nombre de recommandations

14. Le nombre de recommandations que le Comité a formulées à l'intention des neuf organismes a globalement baissé, puisqu'il est passé de 173 pour l'exercice 2008-2009 à 139 pour l'exercice 2010-2011 (20 %)⁵. Cette diminution ne signifie nullement que le Comité estime que le contrôle de gestion s'améliore. L'analyse du nombre de recommandations ne tient pas non plus compte de l'importance relative des recommandations ou de l'effort de gestion qui serait nécessaire pour les appliquer. La réduction traduit la volonté du Comité de ne mettre en évidence, dans ses rapports, que les recommandations les plus importantes et les plus stratégiques. Celui-ci continue de formuler des recommandations détaillées dans des lettres d'observations qu'il adresse aux organismes dans lesquels il se rend dans le cadre de son programme de vérification.

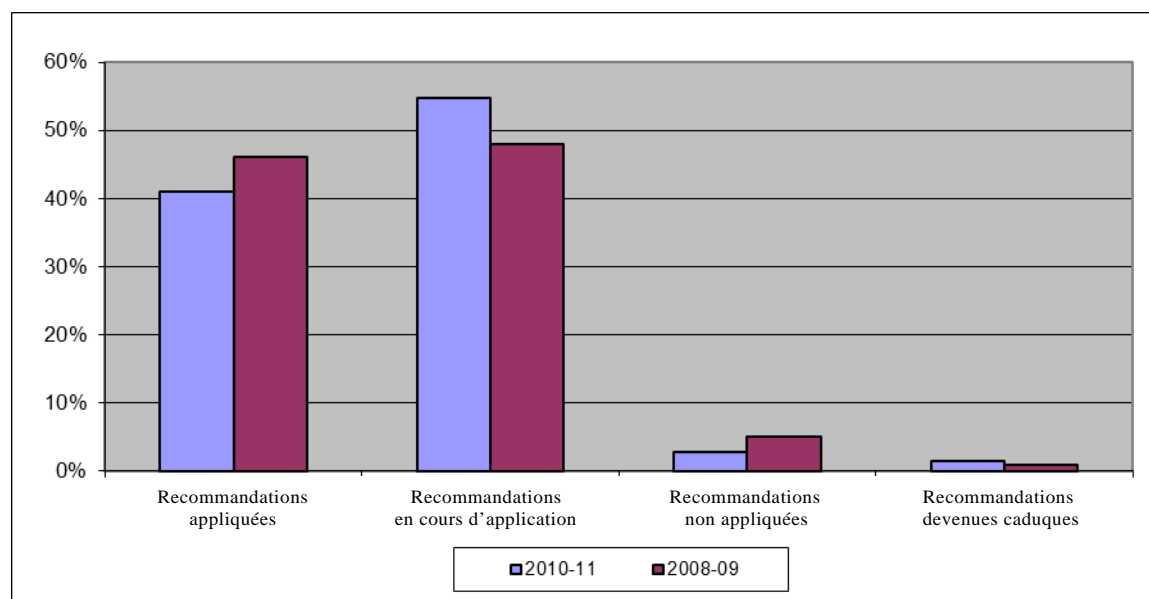
Vue d'ensemble de la suite donnée aux recommandations

15. La figure ci-après présente une vue d'ensemble de la suite donnée, au 31 mars 2013, aux recommandations formulées au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que, aux fins de comparaison, les informations relatives à l'exercice 2008-2009. Pour les neuf organismes, la proportion globale des recommandations intégralement appliquées était de 41 % pour 2010-2011, soit un taux d'application

⁵ Si le présent rapport avait pris en compte les 15 organismes sur lesquels portait le rapport relatif à l'exercice 2008-2009, le nombre de recommandations aurait enregistré une baisse encore plus importante par rapport à l'exercice précédent (46 %), puisqu'il serait passé de 590 à 318 (voir appendice I).

grosso modo comparable à celui de 2008-2009 (46 %)⁶. En outre, 55 % des recommandations (contre 48 % en 2008-2009) étaient en cours d'application, et 4 % n'avaient pas été appliquées ou étaient devenues caduques. L'état de l'application des recommandations par organisme est présenté dans le tableau 1.

État comparatif de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux exercices biennaux 2010-2011 et 2008-2009



Note 1 : État constaté au 31 mars 2011 et au 31 mars 2013.

Tableau 1
État d'avancement, au 31 mars 2013, de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011

Organisme	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secrétariat de l'ONU	32	13	41	19	59				
Centre du commerce international CNUCED/OMC	20	3	15	17	85				
Université des Nations Unies	8	2	25	6	75				
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	3	1	33	1	34	1	33		

⁶ Si le présent rapport avait pris en compte les 15 organismes sur lesquels portait le rapport relatif à l'exercice 2008-2009, le taux d'application des recommandations appliquées aurait présenté une légère augmentation (47 % contre 46 % pour l'exercice 2008-2009).

<i>Organisme</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>		<i>Recommandations en cours d'application</i>		<i>Recommandations non appliquées</i>		<i>Recommandations devenues caduques</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	16	7	44	9	56				
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	16	9	56	4	25	2	13	1	6
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	28	11	39	15	53	1	4	1	4
Tribunal pénal international pour le Rwanda	10	7	70	3	30				
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	6	4	67	2	33				
Total	139	57	41	76	55	4	3	2	1
2008-2009	590	272	46	283	48	32	5	3	1
2006-2007	507	238	47	237	46	19	4	13	3

Recommandations appliquées

16. Le Comité constate que le taux d'application intégrale s'élève à 41 % neuf mois après qu'il a pris note du ferme engagement de la direction à cet égard, lequel a été confirmé par les contacts constants qu'il a entretenus avec les entités clientes.

17. Par ailleurs, le Comité note que, dans le temps, le taux d'application intégrale a sensiblement progressé dans tous les organismes. Le tableau 2 ci-après montre qu'en moyenne, 82 % des recommandations étaient intégralement appliquées 33 mois après avoir été formulées la première fois. En ce qui concerne par exemple les 72 recommandations adressées à l'ONU au cours de l'exercice 2008-2009, le taux d'application s'établissait à 40 % au 31 mars 2011 mais atteignait 79 % un peu moins de deux ans plus tard. En outre, l'Administration indique que sur les 14 recommandations encore en cours d'application (19 %), 8 (11 %) seront appliquées au moment de la mise en service d'Umoja en 2015. Les cinq dernières (7 %) sont devenues caduques.

Tableau 2
Analyse de l'évolution du taux d'application des recommandations formulées pour l'exercice 2008-2009 (en pourcentage)

<i>Organisme</i>	<i>Après neuf mois au 31 mars 2011 (A/66/139)</i>	<i>Après 21 mois, au 31 mars 2012 (A/67/173)</i>	<i>Après 33 mois, au 31 mars 2013</i>
Secrétariat de l'ONU	40	60	79
Centre du commerce international CNUCED/OMC	11	33	50
Université des Nations Unies	25	53	59
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	60	60	100
Programme des Nations Unies pour l'environnement	38	62	95
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	53	55	86
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	7	33	73
Tribunal pénal international pour le Rwanda	32	86	100
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	64	90	100
Taux d'application moyen	37	59	82

Note 1 : Analyse des recommandations effectuée par le Comité.

Recommandations en cours d'application

18. La proportion de recommandations formulées pour l'exercice biennal 2010-2011 qui sont en cours d'application est de 55 %, ce qui représente une augmentation par rapport aux 48 % enregistrés au cours de l'exercice biennal précédent. Sur ces 74 recommandations, 23 seront appliquées dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS.

19. Par ailleurs, 42 recommandations (30 %) comprennent plusieurs volets; par exemple, il est demandé non seulement d'améliorer la qualité de l'information mais aussi d'utiliser cette information pour permettre d'autres améliorations. Même si, dans la plupart des cas, les organismes concernés ont appliqué certains volets de ces recommandations, celles-ci ne peuvent être considérées comme appliquées tant que tous les volets n'en ont pas été appliqués. Ce problème touche davantage certains organismes; ainsi, près de la moitié des recommandations que deux entités se sont vu adresser comportaient plusieurs volets.

Recommandations non appliquées

20. Au 31 mars 2011, 3 % des recommandations n'avaient pas été appliquées (contre 5 % en 2008-2009), et ce pour de multiples raisons, lesquelles sont analysées entité par entité dans la section III du présent rapport. Certaines de ces raisons sont valables. Dans certains cas, l'entité concernée n'a pas encore lancé l'application des recommandations. Dans d'autres, elle a pris des mesures, mais celles-ci ne règlent pas les problèmes fondamentaux mis en évidence par les

recommandations. En outre, 1 % des recommandations sont devenues caduques. Le Comité n'a une fois de plus relevé de problèmes systémiques.

Nouvelles questions

21. Le Comité a maintes fois fait valoir que comme ses recommandations portaient sur une grande variété de sujets, correspondaient à des niveaux de risque différents et étaient issues d'examen dont la portée et l'intensité n'étaient pas les mêmes selon les entités et les périodes, il fallait compléter l'analyse quantitative par une analyse plus qualitative. Sachant que la Cinquième Commission souhaitait disposer de davantage d'éléments à ce sujet, il a effectué une analyse à haut niveau qui lui a permis de retenir les cinq grands thèmes suivants.

22. **La nécessité d'améliorer la gouvernance, la responsabilité et le contrôle interne.** Le Comité continue de formuler des recommandations propres à lutter contre les cas de non-conformité aux règles et aux normes au niveau opérationnel mais également à mettre en lumière l'absence de contrôles de haut niveau, tels que la présentation aux hauts responsables des résultats financiers et d'informations sur les réalisations, ou la nécessité d'améliorer ces contrôles. En outre, le Comité appelle souvent l'attention sur : le non-respect des délégations de pouvoir ou le manque de clarté de celles-ci, en particulier dans les entités dont les opérations sont disséminées de par le monde; les lacunes dans le contrôle des actifs; l'absence de méthodes structurées de gestion des risques liés aux projets qui seraient appliquées dans l'ensemble de l'organisme; et la nécessité de mieux définir les responsabilités et les filières hiérarchiques et d'en améliorer le fonctionnement. Ces conclusions figurent également dans les rapports annuels du Comité.

23. De l'avis du Comité, si elles déploient souvent des efforts à l'échelon local, les entités doivent prendre davantage de mesures concertées pour évaluer de manière globale leurs systèmes et dispositifs de gouvernance, de responsabilité et de contrôle interne et les réexaminer pour déterminer s'ils sont adaptés et bien compris et s'ils fonctionnent comme prévu. Les organismes dotés de systèmes de gouvernance et de responsabilité efficaces sont à même de mieux rendre les décideurs comptables de l'utilisation qu'ils font de ressources très limitées. Un système de contrôle interne bien conçu permet de veiller à ce que les contrôles effectués soient proportionnés et adaptés, de réduire le risque de fraude et d'erreur et d'éviter les coûts supplémentaires que les systèmes de contrôle qui n'offrent pas de garanties suffisantes sont susceptibles d'entraîner.

24. **La nécessité de renforcer les compétences dans des fonctions importantes.** Le Comité continue de formuler des recommandations à l'intention d'au moins quatre organismes dans les domaines suivants : gestion des achats et des marchés; gestion des ressources humaines; gestion financière et information financière; et suivi du comportement professionnel. Bon nombre des recommandations touchent à des préoccupations qui vont au-delà de la simple non-conformité aux normes et règles, et révèlent qu'il est nécessaire d'accroître le professionnalisme et les compétences dans ces fonctions indispensables. Cela permettrait aux organismes : a) d'être mieux à même d'envisager de manière plus stratégique les problèmes auxquels fait face l'ensemble de l'organisme; et b) de mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la prestation de services, en exerçant un rôle plus consultatif qu'administratif et fonctionnel.

25. **La nécessité d'une gestion intégrée des approvisionnements.** Le Comité a adressé à cinq des neuf organismes des recommandations relatives à l'amélioration de la gestion des actifs et des achats, dont bon nombre avaient déjà été formulées auparavant. Très souvent, les problèmes qui ont donné lieu à ces recommandations sont dus à l'absence d'une approche intégrée de la planification et de l'exécution des opérations d'achat, conjuguée à un manque d'informations fiables et actualisées sur les biens déjà disponibles sur le terrain ou dans les entrepôts. De l'avis du Comité, il faut se demander dans quelle mesure on pourrait mettre en place une gestion intégrée des approvisionnements moderne qui reposerait sur des informations de meilleure qualité. Cette question occupe également une place importante dans nombre de rapports annuels produits par le Comité, par exemple ceux sur les opérations de maintien de la paix et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Comité a insisté à maintes reprises sur la nécessité d'exploiter les nouvelles données produites selon les normes IPSAS et d'améliorer les progiciels de gestion intégrés, afin de remédier à ce problème d'une manière plus globale. Grâce à la gestion intégrée des approvisionnements, qui s'appuie sur des informations fiables et des compétences professionnelles solides, les organismes sont en mesure d'acheter uniquement ce dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin, et d'avoir davantage confiance en leur capacité de livrer et de stocker les biens sans gaspillage.

26. **La nécessité d'améliorer la gestion des programmes et des projets.** Le Comité continue de constater des lacunes dans les domaines suivants : a) la façon dont les réalisations et les indicateurs de résultat concernant les programmes et les projets sont définis et liés aux objectifs stratégiques des entités; b) le suivi de l'exécution, des coûts et de l'évolution des projets (en indiquant les lacunes et les difficultés constatées dans la mise en œuvre de systèmes de gestion de projets efficaces); et c) la communication des données relatives aux résultats à la direction et aux parties prenantes. La bonne gestion des programmes et des projets permet de réduire au minimum les risques de retard et de dépassement de coûts, ce qui accroît la probabilité d'obtenir les résultats ou les améliorations prévus.

27. **La nécessité d'améliorer la gestion financière.** Le Comité continue de formuler un certain nombre de recommandations sur la nécessité d'améliorer l'élaboration des budgets, le suivi des dépenses et les procédures d'établissement des états financiers, et sur toute une gamme d'autres domaines sur lesquels les services financiers des organismes doivent exercer un contrôle plus important (tels que la gestion de trésorerie). En particulier, il a maintes fois insisté sur la nécessité de renforcer les compétences des services financiers tant pour mettre en œuvre les normes IPSAS que pour gérer l'information et les processus qui en découleront. Dans l'ensemble, les services financiers doivent moins se concentrer sur les budgets et les activités comptables et de contrôle courantes, et se donner les moyens d'assurer de meilleures vérifications, de remettre en question les pratiques établies et d'offrir un meilleur appui aux organismes. De fait, le Comité estime qu'il est possible de renforcer le rôle des services financiers de façon à s'attaquer durablement aux facteurs qui ont motivé la formulation de bon nombre des recommandations du Comité. Il s'agit d'une mesure importante eu égard à la persistance des difficultés budgétaires, car elle permet des décisions plus efficaces quant à l'affectation des ressources et à la réduction des coûts, et aide à mieux gérer les risques financiers, en particulier dans les domaines dans lesquels les entités dépendent des contributions volontaires.

Partenaires d'exécution

28. Par l'intermédiaire de ses recommandations, le Comité a mis en lumière les lacunes existant dans le contrôle et la gestion des partenaires d'exécution ainsi que les risques de fraude, d'erreur et de médiocre rentabilité associés. Il est conscient de la nécessité de coopérer avec des partenaires, ce qui comporte obligatoirement des risques au vu de l'environnement dans lequel opèrent nombre d'entités, et a fortiori lorsque les pratiques sont incohérentes et les exemples d'inefficacité des contrôles dans la conception ou la mise en œuvre sont légion. Le Comité y voit depuis longtemps un domaine à haut risque lorsqu'il planifie et conduit ses vérifications externes. Il estime que la direction est largement en mesure de mieux contrôler et superviser le recours aux partenaires d'exécution et de multiplier les évaluations des risques de fraude, et que les entités sont tout à fait à même de prendre des mesures mieux coordonnées et de mettre pratiques et informations en commun. Il s'agit là d'un domaine transversal auquel le Conseil s'intéressera tout particulièrement au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

III. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, par entité

A. Organisation des Nations Unies

29. Sur les 32 recommandations formulées par le Comité et acceptées par l'Administration au sujet des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 (contre 72 pour l'exercice biennal 2008-2009), 13 (41 %) avaient été appliquées et 19 (59 %) étaient en cours d'application. Le taux d'application pendant l'exercice biennal 2010-2011 (41 %) est en gros semblable à celui enregistré pendant l'exercice 2008-2009 (40 %), lequel représentait une forte amélioration par rapport à l'exercice 2006-2007 qui l'avait précédé (27 %). Comme indiqué dans le tableau 3, six des recommandations en cours d'application comptaient plusieurs parties, l'Administration ayant fourni suffisamment d'éléments pour garantir l'application de la plupart des parties mais pas toutes.

Tableau 3

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Présentation et teneur des états financiers	2	1	50	1	50	–	–	–	–
État des recettes et des dépenses	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	2	–	–	2	100	–	–	–	–

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Budgétisation et gestion axées sur les résultats	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Gestion de la trésorerie	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	8	2	25	6	75	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des stocks	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des risques	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Contrôle interne	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Partenaires d'exécution	3	–	–	3	100	–	–	–	–
Transformation des modes de fonctionnement	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Total	32	13	41	19	59	0	0	0	0
2008-2009	72	29	40	37	51	4	6	2	3

30. Vu le caractère stratégique de certaines recommandations, par exemple la gestion des risques de l'organisation, leur application exige des réformes fondamentales du système de gestion de l'ONU; il est donc tout à fait normal que leur application intégrale prenne plusieurs années. Le Comité estime que le taux d'application à ce stade de l'exercice biennal représente une bonne avancée.

31. Le Comité a quelques divergences de vues avec l'Administration quant à considérer ce qui est possible comme inévitable et juge essentiel que le dialogue se poursuive au sujet des recommandations qui n'ont pas été acceptées. Par exemple, 6 des 32 recommandations réputées avoir été appliquées ou en cours d'application n'étaient pas totalement acceptées par l'Administration au départ.

32. Pour l'exercice biennal 2010-2011, l'Administration n'avait pas souscrit à huit recommandations, contre quatre pendant le précédent exercice biennal. On trouvera dans le rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/67/5 (Vol. I)] l'argumentation de l'Administration et la réponse du Comité. Celui-ci considère ces recommandations comme classées mais envisage, lors de futures vérifications des comptes, de se pencher sur la question de savoir si les problèmes ayant présidé à leur formulation sont toujours d'actualité en vue de faire de nouvelles recommandations en tant que de besoin.

33. Par exemple, l'une des recommandations qui n'avait pas été acceptée tendait à ce que l'Administration améliore la documentation interne relative à l'établissement des états financiers avant la mise en service d'Umoja. L'Administration a indiqué qu'en raison de l'adoption des normes IPSAS et de la mise en service d'Umoja, elle ne voyait pas la nécessité de consacrer des ressources à l'élaboration de nouvelles

instructions dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies. Tout en acceptant cette position, le Comité entend, lors de la prochaine vérification des comptes, revenir sur sa préoccupation fondamentale, qui est que l'Administration s'en remet aux connaissances d'un petit nombre de fonctionnaires chevronnés plutôt qu'à une série de directives bien documentées.

34. Le Comité reconnaît que l'Administration peut éprouver des difficultés à appliquer certaines recommandations à l'échelle d'une organisation aussi diverse que l'ONU, voire à confier la responsabilité de leur application à des référents donnés dans le cadre des structures de gouvernance et de responsabilité existantes. Cinq des huit recommandations qui n'avaient pas été acceptées pendant l'exercice biennal 2010-2011 et sept autres considérées comme étant en voie d'application entrent dans cette catégorie. Toutefois, le Comité estime qu'il a pour rôle de faire ressortir les questions qui pourraient se poser dans les structures institutionnelles actuelles de l'Organisation.

35. Trois recommandations qui n'ont pas été acceptées ont trait à la gestion des achats et des marchés : a) attribuer aux gestionnaires de marchés des responsabilités claires en ce qui concerne la gestion des risques afférents; b) établir une surveillance du profil de risque pour l'ensemble des marchés; et c) établir un processus clair de remontée hiérarchique permettant d'avertir la haute direction en cas de risques importants. L'Administration a fait observer que, pour la première recommandation, les responsabilités étaient clairement définies dans le Manuel des achats, tandis que les deux autres recommandations relevaient du département demandeur. Le Comité admet que du fait des structures de responsabilité et de gouvernance actuelles, il peut être difficile aux services centraux d'imposer des modes de fonctionnement cohérents. Toutefois, une fonction d'achats moderne doit non seulement définir la politique à suivre mais aussi veiller à ce qu'elle soit appliquée et promouvoir des modes de fonctionnement cohérents à l'échelle de l'Organisation. Le Comité estime également que la direction doit assurer une gestion centralisée des véritables risques commerciaux ou liés à la réputation inhérents aux grands marchés au lieu de les laisser simplement aux soins des départements ou bureaux demandeurs.

36. Deux des recommandations qui n'ont pas été acceptées ont trait aux fonctions d'investigation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), en particulier à la nécessité : a) d'effectuer une analyse coût-efficacité du coût total des investigations pour l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, et pas seulement pour le BSCI; et b) de tenir compte des capacités d'investigation des autres organes. Le BSCI était d'accord avec les recommandations et a réalisé l'analyse coût-efficacité, mais il a indiqué qu'il n'avait pas le mandat de se pencher sur les capacités d'investigation de l'Organisation dans son ensemble. Le Comité admet que c'est le cas et que l'initiative pilote de réaffectation des ressources d'investigation est achevée. Par conséquent, les recommandations sont classées. Le Comité considère toutefois que sa préoccupation fondamentale, à savoir l'appréciation globale des capacités d'investigation de l'Organisation dans son ensemble, reste valable si l'on veut que l'Administration mette en place un système global d'investigation interne efficace.

37. Les deux dernières recommandations qui n'ont pas été acceptées par l'Administration ont trait à la présentation à l'Assemblée générale de propositions en vue de simplifier le processus de planification des programmes et à l'insertion dans le rapport sur l'exécution des programmes d'un résumé récapitulatif

succinctement les principales questions traitées. Le Comité respecte la position de l'Administration sur ces questions mais estime que ces questions restent valables et méritent d'être soulevées.

B. Centre du commerce international CNUCED/OMC

38. Sur les 20 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2010-2011 (contre 9 pour l'exercice biennal 2008-2009), 3 (15 %) avaient été appliquées et 17 (85 %) étaient en cours d'application, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
États financiers	3	–	–	3	100	–	–	–	–
Examen des questions de gestion	12	3	25	9	75	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	5	–	–	5	100	–	–	–	–
Total	20	3	15	17	85	–	–	–	–
2008-2009	9	1	11	8	89	–	–	–	–

39. Le tableau 4 montre que le taux d'application pour l'exercice biennal 2010-2011 représente une augmentation par rapport à l'exercice 2008-2009 (11 %). Le Comité se félicite de cette tendance, qui s'explique en partie par le fait que les recommandations de 2008-2009 sont devenues caduques pendant l'exercice 2010-2011. La mise en œuvre intégrale de certaines recommandations dépend en partie de l'exécution d'importants programmes de réformes à l'ONU, en particulier de l'entrée en vigueur des normes IPSAS et de l'achèvement du projet Umoja. Le Comité note que 3 des 17 recommandations en cours d'application comportent plusieurs éléments, dont la majorité a été mise en œuvre par l'organisation; toutefois, on ne peut considérer l'intégralité de la recommandation comme ayant été appliquée que lorsque toutes les parties l'ont été.

40. L'augmentation du nombre de recommandations pour l'exercice biennal 2010-2011 résulte d'un examen initial des procédures de gestion qui a engendré 12 recommandations (60 %) sur les 20 formulées en 2010-2011. Il n'y a pas eu de recommandations comparables pendant l'exercice 2008-2009.

41. Le Comité trouve encourageant que la totalité des recommandations soit appliquée ou en cours d'application, avec des changements bénéfiques. Par exemple, le Comité avait recommandé que le CCI examine avec un soin particulier tout changement important dans la documentation de base de la gestion des projets

(tel que les modifications apportées au budget, au champ d'intervention et aux produits) pendant la phase de mise en œuvre et de suivi, en faisant réaliser une étude fondée sur des faits par au moins un membre de la haute direction, un responsable de la qualité ou un parrain du projet.

42. En réponse, le CCI a adopté de nouvelles procédures de gestion des changements apportés aux projets pendant la phase de mise en œuvre. Les projets dont le champ, le budget et la durée sont appelés à subir des changements importants doivent maintenant obtenir une approbation détaillée de l'autorité compétente au niveau approprié, depuis le Haut Comité de gestion. Le Comité note qu'une documentation et des procédures nouvelles de contrôle des changements ont été adoptées et devraient, en principe, empêcher les dépassements non autorisés de coûts et de temps. L'absence de tels mécanismes de contrôle officiels étant l'une des lacunes graves du précédent dispositif, les nouvelles procédures représentent une importante avancée.

43. Le Comité avait aussi recommandé que les chefs de projet du CCI et les vérificateurs du Groupe de l'assurance qualité vérifient spécifiquement :

a) Si les risques ont été évalués correctement, y compris si leurs incidences ont été quantifiées en termes monétaires;

b) Dans quelle mesure des dispositifs d'urgence ou d'atténuation des risques peuvent répondre aux risques qui ont été identifiés;

c) Si l'on a clairement précisé à qui incombait la responsabilité de la gestion des risques identifiés.

44. Le Centre a indiqué que les risques constituent un élément essentiel de sa nouvelle procédure de conception de projets et qu'ils sont examinés soigneusement à chaque niveau de l'assurance qualité pour faire en sorte qu'ils soient proportionnels et réalistes et que des mesures d'atténuation soient prises pour ramener leur gravité à des niveaux acceptables. Le Comité note que des modèles de risque sont appliqués dans le cadre de la planification des projets et font l'objet de formations et qu'ils devraient conférer plus de visibilité aux risques et au dispositif d'atténuation qu'auparavant. À l'avenir, le Centre pourrait envisager, compte tenu de l'expérience acquise avec son nouveau système, une autre amélioration consistant à classer les risques après atténuation de façon à montrer encore plus clairement tout risque résiduel.

C. Université des Nations Unies

45. Sur les 8 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 (contre 16 pour l'exercice biennal 2008-2009), 2 (25 %) avaient été appliquées et 6 (75 %) étaient en cours d'application, comme indiqué dans le tableau 5.

Tableau 5

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion financière	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Total	8	2	25	6	75	–	–	–	–
2008-2009	16	4	25	9	56	3	19	–	–

46. Sur les six recommandations pour l'exercice biennal 2010-2011 qui étaient en cours d'application, deux avaient une échéance fixée à avant octobre 2013, date à laquelle le Comité présentera une mise à jour de son rapport d'audit pour l'exercice biennal 2012-2013. Si ces recommandations sont appliquées dans les délais, le taux d'application passerait à 50 %.

47. La mise en œuvre intégrale de deux (33 %) des six recommandations pour 2010-2011 qui étaient en cours d'application dépend de l'exécution d'importants programmes de réformes à l'ONU, en particulier de l'entrée en vigueur des normes IPSAS et de la modification du progiciel Atlas pour l'adapter aux normes IPSAS.

48. L'une des recommandations en cours d'application a trait à l'élaboration d'un plan de financement des prestations dues à la cessation de service qui sera présenté au Conseil de l'Université pour examen et approbation (2008-2009). Les engagements de l'Université au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, qui s'élevaient à 10,7 millions de dollars au 31 décembre 2012, ne sont pas financés. L'Administration est d'avis que l'on ne peut continuer d'appliquer la formule de la facturation au service rendu pour ces prestations et qu'il faut mettre en place un mécanisme de financement pour remédier à la situation. Une recommandation sera faite au Conseil de l'Université en novembre 2013 en vue de financer ces prestations par prélèvement sur le montant des traitements, à compter de janvier 2014.

D. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

49. Sur les trois recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice biennal 2010-2011, une (33,3 %) a été intégralement appliquée, une (33,3 %) était en cours d'application et une (33,3 %) n'a pas été appliquée. Le Comité

a validé les statistiques communiquées sur la suite donnée à ses recommandations, présentées dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Information financière	2	1	50	–	–	1	50	–	–
Adoption des normes IPSAS	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Total	3	1	33,3	1	33,3	1	33,3	–	–
2008-2009	5	3	60	2	40	–	–	–	–

50. La recommandation qui a été intégralement appliquée tendait à ce que l'UNITAR précise clairement la définition, l'étendue et le pourcentage des dépenses d'appui aux programmes et des frais d'administration afin d'améliorer la transparence et la lisibilité des états financiers. La direction de l'Institut a publié une circulaire sur les nouvelles méthodes de récupération des coûts afin d'apporter les précisions nécessaires.

51. La recommandation qui a été partiellement appliquée tendait à ce que l'UNITAR redouble d'efforts pour faire en sorte que le passage aux normes IPSAS se fasse dans les délais prévus.

52. La recommandation qui n'est pas appliquée à l'heure actuelle tendait à ce que l'UNITAR communique les informations relatives aux recettes perçues pour l'appui aux programmes (définition, portée, méthode de calcul) dans les notes relatives aux états financiers pour permettre au lecteur de mieux comprendre ces derniers. La direction de l'Institut a fait savoir que le Siège de l'ONU est chargé d'établir les états financiers de l'UNITAR et les notes y relatives et, qu'après consultation, le Siège a indiqué que la recommandation ne devrait pas être acceptée. Le Comité continuera de se pencher sur la suite donnée à cette recommandation dans le cadre de la prochaine vérification des comptes.

E. Programme des Nations Unies pour l'environnement

53. Sur les 16 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 2010-2011, 7 (44 %) avaient été appliquées et 9 (56 %) étaient en cours d'application (voir tableau 7). Le taux d'application pour l'exercice biennal 2010-2011 a augmenté par rapport à l'exercice 2008-2009 (38 %).

Tableau 7

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion et information financières	6	2	33	4	67				
Dépenses ordinaires effectuées par le biais des partenaires	1	–	–	1	100	–	–		
Gestion des biens	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des risques	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des achats	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Projet de mise en œuvre des normes IPSAS	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Système d'évaluation des résultats et d'établissement de rapports	4	3	75	1	25	–	–	–	–
Total	16	7	44	9	56			–	–
2008-2009	26	10	38	13	50	3	12	–	–

F. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

54. Sur les 16 recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal 2010-2011, ONU-Habitat en a appliqué 9 (56 %), 4 (25 %) étaient en cours d'application, 2 (13 %) n'avaient pas été appliquées et 1 (6 %) était devenue caduque (voir tableau 8). Le taux d'application pour l'exercice biennal 2010-2011 (56 %) est *grosso modo* semblable à celui de l'exercice 2008-2009 (53 %).

55. La recommandation devenue caduque tendait à ce qu'ONU-Habitat demande à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'améliorer l'information communiquée dans ses futurs états financiers en insérant une note de bas de page à l'état I pour indiquer la valeur des soldes créditeurs résultant de l'annulation d'engagements souscrits lors d'exercices antérieurs au titre de projets toujours en cours. Cette recommandation n'ayant pas été acceptée par l'Office des Nations Unies à Nairobi, elle sera appliquée une fois les normes IPSAS adoptées.

Tableau 8

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion financière	1	–	–	1	100	–	–	–	–
État des recettes et des dépenses	1	–	–	–	–	–	–	1	100
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service	1	–	–	–	–	1	100	–	–
Avoirs : soldes bancaires non justifiés	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Biens durables	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des risques	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Passation des marchés	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Élaboration des programmes et information sur les résultats	7	5	71	1	15	1	14	–	–
Total	16	9	56	4	25	2	13	1	6
2008-2009	19	10	53	7	37	2	10	–	–

56. La première des deux recommandations qui n'ont pas été appliquées était celle selon laquelle ONU-Habitat devrait prendre des dispositions particulières pour financer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et les soumettre à l'approbation de son conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Le Comité avait déjà formulé cette recommandation pour l'exercice biennal 2008-2009 mais, étant donné qu'elle n'avait toujours pas été appliquée, il l'a renouvelée pour l'exercice biennal 2010-2011. ONU-Habitat a indiqué qu'il sollicitait l'avis du Siège de l'ONU et qu'il pourrait devoir demander l'autorisation de l'Assemblée générale et de son conseil d'administration pour pouvoir y donner suite. La recommandation reste inappliquée car aucune directive claire n'a encore été publiée à cet égard.

57. La deuxième recommandation considérée comme n'ayant pas encore été appliquée concerne l'élaboration des programmes et la présentation des résultats. Le Comité a recommandé que le Comité de gestion d'ONU-Habitat examine régulièrement – au moins tous les six mois – les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées. ONU-Habitat a indiqué qu'il avait pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation et apporté des améliorations à la collecte des données sur les résultats, lesquelles sont actuellement incorporées au Système intégré de suivi, et que le Comité de gestion s'était engagé à examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal. Tout

en se félicitant de ces efforts, le Comité n'a pu obtenir de données probantes et entend revenir sur cette recommandation lors de futures vérifications de compte.

G. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

58. Sur les 28 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal 2010-2011, 11 (39 %) ont été intégralement appliquées, 15 (53 %) étaient en cours d'application, 1 (4 %) n'a pas été appliquée et 1 (4 %) est devenue caduque, comme indiqué dans le tableau 9. Pour l'exercice 2008-2009, 6 recommandations étaient en suspens, dont 2 ont été appliquées en 2012 tandis que les 4 autres, qui concernent les normes IPSAS, sont en cours d'application.

Tableau 9

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Aperçu de la situation financière et gestion financière	11	8	73	2	18	1	9	–	–
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des biens	4	1	25	3	75	–	–	–	–
Achats	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Planification et budgétisation stratégiques	2	–	–	1	50	–	–	1	50
Présentation et gestion des résultats	7	–	–	7	100	–	–	–	–
Total	28	11	39	15	53	1	4	1	4
2008-2009	15	1	7	9	60	5	33	–	–

59. Comme le montre le tableau 9, bien que le nombre de recommandations formulées en 2010-2011 ait presque doublé par rapport à 2008-2009, l'ONUDC a pu appliquer intégralement 11 recommandations (39 %), ce qui représente une amélioration considérable par rapport à l'unique recommandation (7 %) appliquée pendant l'exercice biennal précédent. Ainsi, le taux de mise en œuvre des recommandations par l'ONUDC (recommandations appliquées ou en cours d'application) est passé à 92 %, une seule recommandation n'étant pas appliquée.

60. La recommandation non appliquée a trait à la gestion des risques. L'ONUDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de mettre en œuvre une méthode cohérente de planification de la gestion des risques et a indiqué qu'il

s'attachait à mettre au point une méthode d'atténuation des risques. Toutefois, la mise au point de la méthode n'avait pas commencé au moment de l'audit intermédiaire. L'ONUSDC a informé les vérificateurs que le processus était à ses débuts et qu'il irait de l'avant.

61. Les deux recommandations présentées comme ayant été appliquées mais qui, après analyse du Comité, se sont révélées être en cours d'application sont examinées ci-après. La première concerne le traitement des recettes. L'ONUSDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de rendre compte des dons de façon uniforme et dans le respect du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de faire en sorte que toute dérogation aux règles soit correctement enregistrée et justifiée au moment où les contributions annoncées sont reçues. Le Comité a pu confirmer que des mesures ont été prises pour faire en sorte que la Section du cofinancement et des partenariats enregistre de façon uniforme les contributions au titre d'accords de financement et que le Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Vienne a accepté d'appliquer une procédure interne grâce à laquelle ces contributions sont enregistrées sur autorisation de la Section du cofinancement et des partenariats et après acceptation du Service de la gestion des ressources financières.

62. En outre, le Comité a relevé, après examen des recettes au titre des contributions volontaires, qu'il existait encore des incohérences dans les documents justificatifs figurant dans le système. Par conséquent, tout en se félicitant des améliorations apportées depuis le précédent exercice biennal, il estime qu'il faut poursuivre les efforts pour appliquer intégralement cette recommandation.

63. La deuxième recommandation concerne les améliorations à apporter aux données relatives aux achats. L'Office des Nations Unies à Vienne a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de fournir des données plus détaillées quant aux résultats obtenus par le Service des achats en définissant les besoins en matière d'information et en apportant des améliorations aux systèmes. L'Office a indiqué que des améliorations avaient été mises en œuvre en mars 2013. D'importantes améliorations avaient effectivement été apportées aux systèmes mais le Comité note que, loin d'être achevée, la mise en œuvre de ces améliorations se poursuivait.

64. Une recommandation est devenue caduque. L'ONUSDC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de déterminer de quelle manière le succès de la nouvelle méthode de planification et de budgétisation stratégiques serait mesuré, et de procéder à l'évaluation du coût de la mise en œuvre de cette nouvelle méthode. L'ONUSDC a achevé l'évaluation de la méthode en 2012, mais il n'a pas procédé à l'évaluation du coût. Il a indiqué qu'une telle évaluation serait extrêmement difficile à réaliser et aurait probablement peu de valeur. Le Comité soutient que le résultat de cette évaluation offre une base solide pour améliorer la planification, la conception des projets et la gestion des programmes et qu'il est peu probable qu'une analyse plus poussée des coûts à ce stade en vaille la peine.

65. La direction estime que la mise en œuvre partielle des améliorations au système d'achats permet à l'équipe des achats de suivre et de gérer ses activités plus efficacement et que la réalisation de l'évaluation de la nouvelle stratégie de budgétisation et de planification a offert à l'ONUSDC une base solide pour améliorer la planification, la conception des projets et la gestion des programmes.

H. Tribunal pénal international pour le Rwanda

66. Sur les 10 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2010-2011, le Tribunal en a appliqué sept (70 %) et trois (30 %) étaient en cours d'application, comme indiqué dans le tableau 10.

Tableau 10

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Présentation et teneur des états financiers	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Planification et budgétisation stratégiques	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Gestion des biens durables	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Informatique	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des transports et des voyages	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion et présentation des résultats	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Total	10	7	70	3	30	–	–	–	–
2008-2009	22	7	32	14	64	1	4	–	–

67. Le taux d'application des recommandations pendant l'exercice biennal 2010-2011 (70 %) est considérablement plus élevé que pendant l'exercice 2008-2009 (32 %). Le Comité se félicite de cette tendance et note que le Tribunal procède actuellement à une réduction de ses effectifs.

68. Le Comité n'est pas préoccupé à ce stade par les trois recommandations en cours d'application car le délai de mise en œuvre est fixé à avant 2014. Il y reviendra lors des futures vérifications des comptes.

I. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

69. Sur les six recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal 2010-2011, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en a appliqué quatre (67 %), ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'exercice 2008-2009 (64 %). Les deux autres (33 %) étaient en cours d'application, comme indiqué dans le tableau 11.

Tableau 11

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2010-2011

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Planification et budgétisation stratégiques	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des avoirs	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion et présentation des résultats	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Informatique	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Total	6	4	67	2	33	–	–	–	–
2008-2009	10	10	100			–	–	–	–

70. L'application des quatre recommandations (67 %) pendant l'exercice 2010-2011 s'explique par le fait que le Tribunal a supprimé des postes, dont des postes temporaires et des emplois de temporaire, dans le cadre de la réduction des effectifs, de la mise en œuvre des normes IPSAS et de l'élaboration du plan général de clôture. En outre, la direction a pu accélérer les procès et les procédures d'appel grâce aux améliorations apportées à la gestion des archives et des dossiers et aux politiques régissant le courrier électronique et grâce à l'élaboration d'un plan antisinistre pour les dossiers.

IV. Remerciements

71. Le Comité tient à remercier les organismes des Nations Unies et leur personnel pour la coopération et l'assistance qu'ils ont apportées à ses équipes à l'occasion de l'élaboration du présent rapport.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

30 juin 2013

Appendice I

État d'avancement, au 31 mars 2013, de l'application des recommandations formulées au sujet des 15 organismes figurant dans le précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011

Organisme	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secrétariat de l'ONU	32	13	41	19	59				
Centre du commerce international CNUCED/OMC	20	3	15	17	85				
Université des Nations Unies	8	2	25	6	75				
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	3	1	33	1	34	1	33		
Programme des Nations Unies pour l'environnement	16	7	44	9	56				
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	16	9	56	4	25	2	13	1	6
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	28	11	39	15	53	1	4	1	4
Tribunal pénal international pour le Rwanda	10	7	70	3	30				
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	6	4	67	2	33				
Programme des Nations Unies pour le développement	33	8	24	25	76				
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	29	19	66	8	27			2	7
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	36	29	81	7	19				
Fonds des Nations Unies pour la population	33	10	30	19	58	3	9	1	3
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	28	20	71	8	29				
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	20	7	35	13	65				
Total	318	150	47	156	49	7	2	5	2
2008-2009 (pourcentage)	590	272	46	283	48	32	5	3	1
2006-2007 (pourcentage)	507	238	47	237	46	19	4	13	3

Note 1 : Le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, l'UNICEF, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'UNRWA ont été ajoutés aux fins du champ contextuel.

Note 2 : L'écart entre les 676 recommandations figurant dans le dernier résumé concis (A/67/173) et les 590 recommandations figurant dans le rapport pour 2008-2009 (A/66/139) s'explique par le fait que 52 recommandations ont été formulées sur les opérations de maintien de la paix, 33 sur le HCR, 1 de plus pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et 1 de moins pour l'Université des Nations Unies et pour ONU-Habitat.

Appendice II

État d'avancement, au 31 mars 2011, de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009

Organisme	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secrétariat de l'ONU	72	29	40	37	51	4	6	2	3
Centre du commerce international CNUCED/OMC	9	1	11	8	89	–	–	–	–
Université des Nations Unies	16	4	25	9	56	3	19	–	–
Programme des Nations Unies pour le développement	89	46	52	43	48	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	50	6	12	42	84	2	4		0
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	61	31	51	25	41	4	7	1	1
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	5	3	60	2	40	–	–	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	26	10	38	13	50	3	12	–	–
Fonds des Nations Unies pour la population	93	61	66	31	33	1	1	–	–
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	19	10	53	7	37	2	11	–	–
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	15	1	7	9	60	5	33	–	–
Tribunal pénal international pour le Rwanda	22	7	32	14	64	1	5	–	–
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	11	7	64	4	36	–	–	–	–
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	43	17	40	19	44	7	16	–	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	59	39	66	20	34	–	–	–	–
Total	590	272	46	283	48	32	5	3	1
2006-2007 (pourcentage)	507	238	47	237	46	19	4	13	3
2004-2005 (pourcentage)	651	342	52	276	43	28	4	5	1

Note : L'écart entre les 676 recommandations figurant dans le dernier résumé concis (A/67/173) et les 590 recommandations figurant dans le rapport pour 2008-2009 (A/66/139) s'explique par le fait que 52 recommandations ont été formulées sur les opérations de maintien de la paix, 33 sur le HCR, 1 de plus pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et 1 de moins pour l'Université des Nations Unies et pour ONU-Habitat.